

INFORMATIONS AUX MANDATAIRES SUR LES RISQUES DE FRAUDES



✨ VOTRE VIGILANCE EST LA MEILLEURE PROTECTION

Les coopératives scolaires, comme toutes les structures gérant des fonds, peuvent être ciblées par des tentatives de fraude. Voici les dernières données officielles pour la France.

POURQUOI ÊTRE VIGILANT ?

 Les coopératives scolaires, comme toutes les structures qui gèrent des fonds, peuvent être la cible de tentatives de fraudes bancaires.

Constats récents (France)

- +7 % de fraudes aux moyens de paiement
- +37 % de fraudes par manipulation (appels, SMS, usurpation d'identité)
- Des banques, des enseignes nationales, des institutions gouvernementales se font voler des données personnelles*.

*Depuis 2024 703 millions de données personnelles ont été volées en France

LES FRAUDES LES PLUS COURANTES

Appels ou SMS se faisant passer pour :

- une banque
- la Banque de France
- un service public

Demandes frauduleuses :

- virement urgent
- transmission de RIB, IBAN, numéros de carte bancaire
- validation d'une opération par double authentification

Faux prélèvements SEPA ou fausses factures

PRÉVENIR LES RISQUES AU QUOTIDIEN

Vérifier

- Une banque ne demande jamais de codes ou mots de passe par téléphone ou email
- En cas de doute : ne pas répondre et contacter l'OCCE 38

Sécuriser

- Ne pas partager les données bancaires (CB, IBAN)
- Ne jamais valider une opération sans en connaître l'origine

Contrôler les virements

- Vérifier la cohérence nom / IBAN du bénéficiaire
- Confirmer tout changement de RIB par un autre canal
- Toujours indiquer l'objet du virement (facture concernée)

À retenir

- Le représentant légal des comptes de la coopérative scolaire étant le Président de l'OCCE 38, une banque n'a pas à vous téléphoner

BONNES PRATIQUES POUR LA COOPÉRATIVE

Consulter régulièrement le compte bancaire

- Vérifier les opérations (montants, dates...)



Discrétion

- Eviter de diffuser les numéros de CB et IBAN à l'ensemble de l'équipe (empreintes numérique sur différents ordinateurs)

Conserver toutes les preuves :

- Relevés bancaires
- Emails suspects
- Messages ou appels frauduleux
- Coopératives scolaires AssoConnect-Swan des informations avec le Qr-Code ci-dessous.



En cas de fraude à la carte bancaire ou du constat de prélèvements frauduleux

- Bloquer la carte bancaire temporairement, ou définitivement
- Contacter au plus vite l'OCCE 38 (email, téléphone)
- Déposer plainte
- Pour les coopératives domiciliées AssoConnect-Swan :
 - Répondre au questionnaire envoyé par email de l'OCCE 38, nous faisons le lien avec Swan.



Service Public
Vos droits et démarches plus simplement

Plainte en ligne



À retenir

- Les dispositifs de sécurité bancaire sont renforcés
- Les paiements frauduleux sans authentification forte sont généralement remboursés